Affaires courantes

d'envergure mondiale, de même qu'une source de fierté nationale.

Les modalités de ce projet seront reprises en détail dans la loi et seront mises au point après consultation du conseil d'administration de Petro-Canada. Je voudrais toutefois informer dès aujourd'hui les députés des principales dispositions du projet.

• (1530)

D'abord, la loi permettra la vente de toutes les actions de Petro-Canada. Celles-ci seront offertes de manière à ce que la propriété de la société soit largement répartie.

Deuxièmement, le conseil d'administration de Petro-Canada mettra en place un régime d'actionnariat pour ses employés dans le cadre de l'offre initiale.

Troisièmement, aucun particulier ne pourra détenir plus de 10 p. 100 des actions détenues par le public et la participation étrangère sera limitée à 25 p. 100 des actions détenues par le public.

Quatrièmement, le ministre d'État (Privatisation) conservera la participation de l'État et conclura avec la société une convention faisant état de l'intention du gouvernement de gérer ses actions comme un placement.

Avant tout, la compagnie sera exploitée en fonction d'objectifs commerciaux valables, tout comme une société privée. Il n'y aura ainsi de toute évidence aucun lien de dépendance entre le gouvernement et la compagnie.

Cinquièmement, conformément aux dispositions de la législation ou de l'acte de constitution en corporation, le siège social de Petro-Canada demeurera à Calgary et la société continuera de se conformer à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Les employés de la société peuvent être assurés que les politiques de Petro-Canada sur la rémunération, les régimes de retraite, les avantages sociaux, les relations avec les syndiqués et les langues officielles seront maintenues.

[Français]

Monsieur le Président, depuis 1984 le gouvernement a réorienté sa politique énergétique vers le marché en abolissant le programme énergétique national. Les marchés de pétrole et de gaz ont été déréglementés. Les taxes spéciales imposées à l'industrie pétrolière et gazière ont été supprimées, et le Programme d'encouragement du secteur pétrolier a pris fin.

[Traduction]

Le gouvernement dispose maintenant de tous les pouvoirs législatifs nécessaires pour assurer aux Canadiens un approvisionnement sûr en énergie.

La propriété et le contrôle de l'État dans cet important secteur n'ont désormais plus de sens.

Place à Petro-Canada. La société peut maintenant devenir une compagnie nationale indépendante dont la propriété et le contrôle appartiendront à des Canadiens, sans que l'État ne s'en mêle.

Il me reste à dire à la société et à ses employés dévoués, qui sont capables et empressés de relever ce défi, qu'ils ont mérité de franchir cette étape et que l'avenir de Petro-Canada n'a jamais été aussi prometteur. Bonne chance.

Des voix: Bravo!

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le ministre de m'avoir fait tenir copie de sa déclaration un peu plus tôt aujourd'hui, ce qui m'a permis d'en prendre connaissance. J'imagine que ma première question, au nom de nous tous, de ce côté-ci, c'est de se demander pourquoi. Pourquoi démanteler ce merveilleux instrument de politique nationale, qui nous sert si bien depuis 16 ans?

Je viens probablement de répondre à ma propre question. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement agit de la sorte. L'une des idées fixes du gouvernement, c'est de se défaire de tout, bon ou mauvais, mais surtout bon, qui lui rappelle une époque où nous étions souverains et maîtres chez nous.

Le ministre dit: «Vendez les actions aux Canadiens.» Lequel d'entre nous s'oppose-t-il à la vertu? Bien sûr, on va vendre les actions aux Canadiens, mais il y a quelque chose qui cloche dans ce raisonnement. Pourquoi vendre des actions aux gens qui en sont déjà propriétaires?

- M. Epp: Avez-vous jamais assisté à une assemblée d'actionnaires?
- M. Simmons: Comme le dit votre ministre des Finances, vous en apprendrez beaucoup plus si vous écoutez.
 - M. Epp: Mais pas de vous.
- M. Simmons: Vous pourriez essayer. Qu'en savez-vous?